

Equipe enseignante

Mme Bertholom, Mme Cornu, Mme Desroziers, Mme Delaunay, Mme Leroy, Mme Besle, Mme Zairi, Mme Barrault,

Elus municipaux

M. Doret X. Vice-Président de la communauté de communes chargé des affaires scolaires

M Besnard Maire de Fresnay l'Evêque

M. Pichot, Maire de Rouvray Saint Denis

M. Doret N. Représentant de Levesville

M Laurent, Représentant de Rouvray Saint Denis

M. Cornu, Représentant de Neuvy-en-Beauce

M. Mineau, 1^{er} adjoint de Trancrainville

Représentants des parents d'élèves

8 Titulaires Anne CIRET ; Angélique RICHSHOFFER ; M. GARDIEN ; Mme CAMARA ; Mme MINEAU ; Mme POUSSE ; Mme CHEVALIER ; M Doret

Personnes excusées : Madame l'Inspectrice Pascale Grimoin

Ordre du jour

Règlement interne du conseil d'école

Présentation de l'école : enseignants / effectifs / classes

Règlement intérieur de l'école

Projets

A .P.C. activités pédagogiques complémentaires

Modification calendrier scolaire

Point sur les travaux

Coopérative scolaire

Réponses aux questions déposées à mon bureau avant le jeudi 16 octobre 2014

Elections : Mme BARRAULT remercie les parents pour la tenue du bureau de vote lors des élections des représentants de parents d'élèves le 10 octobre 2014 :

- 69 votants sur 286 inscrits 4 votes nuls (l'année dernière : 37 votants sur 288 inscrits avec 5 bulletins nuls).

Elus : 8 titulaires 6 suppléants : M Doret; Mme Perche ; Mme Chireix ; Mme Pousse ; Mme Mineau ; Mme Brumeau ; Mme Ciret Anne ; Mme Kamara ; Mme Chimier ; Mme Felten ; Mme Chevalier ; Mme Richshoffer ; Mme Peron ; M Gardien.

Règlement interne du conseil d'école

6.1.1. Composition – art. D 411-1 -

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Ces représentants constituent au sein du conseil d'école le comité des parents prévu par l'article L. 411-1 ;

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des

réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

6.1.2. Attributions (art. D. 411-2)

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire conformément aux articles 10 et 10-1 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) Les conditions de bonne scolarisation d'enfants handicapés ;

d) Les activités périscolaires ;

e) La restauration scolaire ;

f) L'hygiène scolaire ;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;

b) L'organisation des aides spécialisées.

Par ailleurs, le conseil d'école examine les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

En outre, lors de sa première réunion, il examine aussi les conditions d'accueil des parents (circulaire 2006-137 du 25/08/2006).

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président.

Présentation de l'école : enseignants / effectifs / classes

Trois nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe : Mme Zairi et Mme Caplan pour les CE1/ CE2 et Mme Vrain pour la décharge de direction au CM2

Effectifs :

Maternelle

- PS / GS 27 élèves

10 PS 17 GS

Natacha CORNU

- PS/ GS 27 élèves

10 PS 17 GS

Jasmine DESROZIERS

- MS /GS 27 élèves

21 MS 6 GS

Christèle BERTHOLOM

Elémentaire

- CP 25 élèves

Christelle DELAUNAY

- CP/ CE1 23 élèves

4 CP 19 CE1

Peggy BESLE

- CE1/CE2 25 élèves

5 CE1 20 CE2

Imane ZAIRI / Gaëlle CAPLAN

- CM1 30 élèves

Maryse LEROY

- CM2 25 élèves

Marie-Hélène BARRAULT et Christelle VRAIN

PS 20 ; MS 21 ; GS 40 ; CP 29 ; CE1 24 ; CE2 20 ; CM1 30 ; CM2 25

Pour un total de 208 élèves. L'année dernière 211 élèves.

Règlement intérieur de l'école

Ajout : Les écharpes sont interdites à la maternelle pour raison de sécurité. Seuls sont autorisés les tours de cou.

Le règlement intérieur est alors adopté à l'unanimité.

Réunions de parents

En début d'année, chaque enseignant a reçu les parents de sa classe (Réunion à base commune pour les CM ; CP et maternelle). Assez bonne participation en élémentaire mais peu en maternelle (il n'y avait pas la moitié pour chaque classe). Il est rappelé que c'est le moment où l'enseignant explique ses méthodes de travail pour l'année.

Projets de l'année scolaire

Le thème : De la magie au sortilège, quel cirque ! en élémentaire et le cirque en maternelle

Sorties : le 11 décembre au cirque GRUSS à Paris. Horaires des cars modifiés : départ à 8 h 30 de Fresnay et 8 h 45 de Rouvray. Coût de la sortie : 18 €.

Bibliothèque :

- Bibliothèque de Janville pour les CP et CP CE1 : le 3 octobre et pour les CM : le 7 novembre

Webtour

C'est un concours proposé par les animateurs informatiques. Les CM1 sont inscrits. Cela permet de développer des compétences prises en compte dans le B2I.

Challenge orthographe

Projet de circonscription. Deux entraînements et une finale départementale. Les CP/ CE1 ; CE1/CE2 ; CM1 et CM2 y participent.

Challenge calcul mental

Projet de circonscription également. Les CM1 et les CM2 y participent.

Ecolire

Projet académique. Thème 2014 - 2015 : Créatures, potions et sortilèges ! Chaque classe participante lit 8 livres. Chaque enfant vote en avril pour le livre qu'il a préféré. Un prix ecolire est remis à l'auteur lauréat.

Blog à l'école maternelle mis en place en octobre. Remplace le cahier de vie. Celui-ci fait partager la vie de la classe sans faire de photocopies.

ENT pour le cycle 3 de ROUVRAY avec cahier de texte, exercices d'entraînement, textes collaboratifs...

Sécurité routière

Permis piéton avec la gendarmerie nationale pour les CE2.

- Une demande de piste routière a été faite pour les CM2.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) : Psychologue scolaire Mme Müller est disponible pour faire des bilans et orienter vers des aides extra-scolaires.

Sport et USEP

Les classes de primaire vont au gymnase de Janville 1 fois par mois environ de la Toussaint aux vacances de printemps.

Cross solidaire 18 et 19 février 2015 au Stade de Janville

Rencontre arts du cirque : Gymnase Toury + halle des sports (sous réserve)

Triathlon (du CP au CM) : 24 et 25 juin

Randonnée solidarité en avril

Piscine à Janville en juin

Dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème}, des rencontres sportives sont prévues.

Liaison CM2/6^{ème} : en plus du sport, un projet est mis en place au niveau des arts plastiques avec Mme Décourty, le professeur d'arts plastiques du collège sur le thème de l'année. Les élèves vont faire une réalisation, celle-ci sera exposée.

Une rencontre avec le proviseur du collège aura lieu pour les parents de CM2.

Une porte ouverte aura lieu au collège.

Sorties scolaires : Difficultés pour faire entrer les sorties dans la journée d'école, le retour devant se faire pour

15 h 15.

A.P.C.

Les A.P.C en maternelle

Jours et horaires : jeudi de 15 H 30 à 16 H 45

1) Motricité : adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variées , s'opposer coopérer, se déplacer et se repérer dans l'espace.

Exemple : parcours ; jeux d'opposition

2) Mise en œuvre de jeux symboliques, de jeux à règles et jeux de société.

3) Renforcement de la maîtrise de la langue orale

Exemple : images séquentielles ; création de spectacles ; décors ...

4) Arts visuels : découvrir des œuvres d'art, travailler à la manière de ou les transformer.

5) Aide aux enfants en difficulté

Les A.P.C en élémentaire

CP : graphisme puis lecture

CP CE : activités de lecture, expression orale

CE1 CE2 orthographe, méthodologie, résolution de problèmes, lecture compréhension

CM1 et CM2 : aide aux devoirs, méthodologie

Mise en œuvre de jeux symboliques, de jeux à règles et jeux de société

Temps supplémentaire de manipulation, d'entraînement, de systématisation ou des approches différentes des savoirs.

Exemple : manipuler et utiliser des instruments de mesure (balance ; décimètre ; contenance ...)

explicitation des démarches employées

Ateliers d'écriture : produire des textes en rapport avec les projets en cours.

Aide aux enfants en difficulté : Outils : espace numérique de travail

Prise de parole des élèves : échanges entre pairs et avec l'enseignant : débat, lecture, théâtre.....

A.P.C et aide au travail personnel

L'aide au travail personnel a pour objectif de permettre à chaque élève d'acquérir une méthodologie de travail et de devenir de plus en plus autonome pour réaliser des tâches à sa portée. Il dispose pour cela des outils nécessaires qu'il apprend à maîtriser (dictionnaires, ressources numériques, etc...).

Animations

- A voir avec l'association de parents d'élèves
- Fête de l'école

Modification calendrier scolaire

Afin de favoriser ce travail de réflexion des enseignants, Madame le Recteur a décidé de fixer cette demi-journée au mercredi 15 octobre après-midi, pour l'ensemble de l'académie d'Orléans-Tours. En outre, les professeurs accueilleront les élèves en cours le mercredi 13 mai après-midi. Ce temps de travail devant être compensé, il n'y aura donc pas classe le vendredi 15 mai.

Point sur les travaux, sécurité

Merci pour les travaux qui ont été réalisés durant les vacances.

Alarme incendie : jeudi 25 septembre, il n'y a pas eu de problème à Rouvray mais l'alarme ne s'est pas déclenchée en maternelle. Un électricien intervient pour résoudre le problème le 5 novembre.

Serait-il possible d'avoir un détecteur de fumée à la maternelle ?

Revoir le problème de rideaux.

Carreaux de faïence cassés le long de la salle de motricité côté cour

Travaux : **En élémentaire** : étagère à poser

Point sur la construction : Celle-ci sera terminée et opérationnelle à la rentrée de septembre 2015.

Coopérative scolaire

L'école est affiliée à l'OCCE.

<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>			
60700008	Achats de produits pour cession	9 495,88	70700008	Ventes de produits pour cession	13 414,01
61681008	Assurances versées	0,00	70800008	Produits des activités éducatives	6 860,64
61810008	Charges des activités éducatives	12 093,62	74100008	Subventions de l'État et des coll.locales (3)	522,00
62810008	Cotisations versées à l'OCCE 28	836,79	74200008	Subventions d'associations	0,00
65000008	Autres charges courantes	699,34	75000008	Autres produits courants	1 973,44
67000008	Charges exceptionnelles	2 743,36	75600008	Participations volontaires des familles	2 102,00
68000008	Achats de biens durables <i>(figurant à l'inventaire de la coop.)</i>	1 534,48	76700008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
			77000008	Produits exceptionnels	2 736,36
	Total des charges (A) :	27 403,47		Total des produits (B) :	27 608,45
Résultat de l'année 2013-2014 (B-A) (+/-) : 204,98					
Bilan simplifié au 31 Août 2014					

Cotisation des familles : 2102 € ; Marché de Noël : 857,28 € ; sapins : 312,12 ; fêtes de printemps (carnaval) : 326,84 ; fêtes de l'école : 812,99 ; photos : 119,95 €

Interventions astronomie/planétarium (classe de CP ; CE1 et CE2) 328,00 Planétarium 597,52 €

Achat ordinateurs 907,90 € ; achat perforelieur : 238,80 € ; Achat appareils photos : 387,78 €

Sortie à la ferme de la renaissance : 100 € par classe ; expo maternelle les animaux : 725 €

Questions diverses

Comment sont gérés les enfants dans les autocars, combien de personnes en charge de la surveillance y a-t-il dans un autocar ? y a-t-il à disposition des chauffeurs un registre des incidents dans les autocars ?

Réponse de M. DORET : Pas d'accompagnateur. Pas de registre.

M. GARDIEN : Comment fait-on avec les élèves turbulents ?

M. DORET : Des avertissements sont donnés. Des rencontres avec les parents sont organisées.

Il y a des menaces sur certains chauffeurs.

M. GARDIEN : Il faut un système qui sécurise les chauffeurs.

Mme BARRAULT : Voir avec les chauffeurs s'ils souhaitent un registre.

En ce qui concerne le remplacement des enseignants absents, quel système existe pour prévenir les parents et le cas échéant du processus engagé pour assurer la continuité pédagogique dans le respect des règles sécuritaires de l'établissement ?

Mme BARRAULT : On gère au plus pressé. On essaie d'assurer la continuité. Nous préparerons un mot à donner aux parents sur le mode de remplacement assuré et la durée de l'absence.

Serait-il possible de passer les cars à la bombe anti-poux au moins une fois par mois ou à chaque vacances scolaires pour compléter les traitements qui sont faits par les parents et limiter la prolifération ?

Des renseignements seront pris.

La présidente de séance :

La secrétaire de séance :